

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

**OBJET : ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
FESTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE
PLACE FRANÇOIS MITTERRAND**

Le Maire de la Ville de Malzéville,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
- Vu le code de la route et notamment son article R. 417-10,
- Vu l'arrêté municipal n°82/22 en date du 28 mars 2022 portant règlement d'occupation du domaine public,
- Vu les festivités de la Fête Nationale prévues le jeudi 13 juillet 2023,
- Considérant que, pour assurer la meilleure sécurité possible et le bon déroulement de cette manifestation, il convient de réglementer le stationnement sur le parking de la place François Mitterrand comme suit,

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur le parking de la place François Mitterrand du mercredi 12 juillet 2023 à 08 heures 00 au vendredi 14 juillet 2023 à 04 heures 00.

ARTICLE 2 : Tout véhicule ne respectant pas l'interdiction citée à l'article 1 du présent arrêté, sera mis en fourrière immédiatement et sans préavis, ceci en vertu de l'article R 417-10 du Code de la Route.

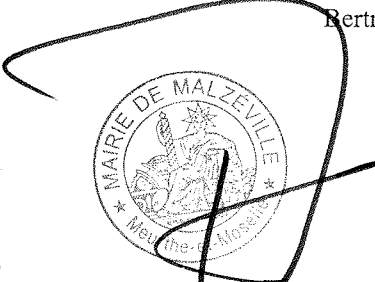
ARTICLE 3 : Les prescriptions qui précèdent seront portées à la connaissance des usagers par les moyens de publicité habituels. La sécurité des usagers et des spectateurs sera assurée.

ARTICLE 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire de la ville de MALZÉVILLE, madame la Directrice Générale des Services, madame la responsable du Centre Technique de la ville, monsieur le Directeur des Services Techniques de la Métropole du Grand Nancy, les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la ville.

Malzéville, 06 juin 2023

Bertrand KLING,

 Maire.

DESTINATAIRES :

- Madame la Commissaire Divisionnaire de Police,
- Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers,
- Madame la Responsable du Centre Technique de la Ville,
- Métropole du Grand Nancy,
- Kéolis,
- Service communication,
- Journaux,
- Police Municipale.